

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 02 mars 2017

Communiqué de presse

La DAAF, direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la Martinique lance un appel à projet (AAP) régional « Reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) 2017 ».

Les dossiers pourront être déposés **jusqu'au 31 mars 2017** à 12 heures au plus tard.

Les informations relatives à cet AAP sont disponibles sur le site internet de la DAAF
<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/Appels-a-projets>

Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Les groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE) sont composés de collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux et à ce titre reconnus par l'État.

Les GIEE constituent l'un des outils, définis dans la loi d'Avenir, visant à structurer et à favoriser, sur le terrain et au plus près des agriculteurs, la transition agro-écologique de l'agriculture française. Ils concernent des projets collectifs dont l'objectif sera de combiner performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Ils doivent également permettre d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux spécifiques des territoires.

Qui peut se porter candidat ?

Le projet de GIEE devra être porté par une personnalité morale. Au sein de ce collectif, les agriculteurs doivent détenir la majorité des voix dans les instances décisionnelles.

Contact DAAF: Samuel MARCHAL, tél : 05.96.71.20.78,
samuel.marchal@agriculture.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*